

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES**

DEPOT DU

- 9 MAI 2012

AAD PHENIX II
SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : 16 avenue du Québec Silic 718, Villebon
91 961 COURTABOEUF cedex
518 790 415 RCS EVRY

3204345
2010 B168

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze
Le 15 février
A 15 heures

Madame Anne-Laure AMYOT d'INVILLE, spécialement mandatée pour représenter la société ASSAINISSEMENT ASSECHEMENT DECONTAMINATION PHENIX (Sigle AAD PHENIX) société par actions simplifiée au capital de 514 500 euros dont le siège social est situé 16 avenue du Québec Silic 718 Villebon 91 961 COURTABOEUF cedex et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 412 146 094

associée unique de la société AAD PHENIX II,

après avoir précisé

- que le cabinet AUDIT AMLD, Commissaire aux comptes titulaire a été régulièrement convoqué ,
- que les représentants du Comité d'Entreprise ont été convoqués et sont absents excusés ,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

- Transfert du siège social ,
- Extension de l'objet social ,
- Modification corrélative des statuts ,
- Décision à prendre par application de la procédure de l'article L 225-248 du Code de commerce dissolution anticipée ou non de la société ,
- Questions divers.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social à compter de ce jour

Le siège qui était 16 avenue du Québec – SILIC 718 – 91 961 COURTABOEUF cedex

est désormais 6 rue de Châtillon – La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE.

AL #J

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts par l'adjonction des alinéas suivants

Article 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est 6 rue de Châtillon – La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social et l'activité aux prestations de services liées à la détection et localisation de fuites sur réseaux (analyse, diagnostic, et recherches techniques), Assèchement, petites réparations, Vente de produits liés à la détection et localisation de fuites sur réseaux, Bureau d'études technique à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts par l'adjonction des alinéas suivants

Article 4 – Objet

- Les prestations de services liées à la détection et localisation de fuites sur réseaux (analyse, diagnostic, et recherches techniques), Assèchement, petites réparations, Vente de produits liés à la détection et localisation de fuites sur réseaux, Bureau d'études technique.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 approuvés le 03 juin 2011, statuant conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités légales et de dépôt qui seront la conséquence des présentes.

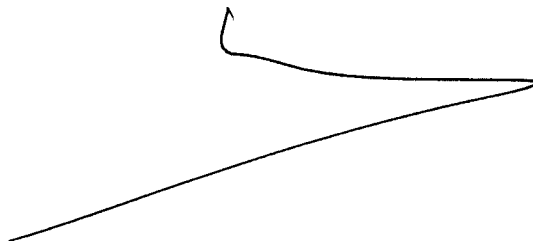
~~~~~

ALA

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique

***Société AAD PHENIX***  
***Mme Anne-Laure AMYOT d'INVILLE***  
*ès-qualités*

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a small, curved flourish at the end.

**DECLARATION PREVUE A L'ARTICLE 53, ALINEA 2,  
DU DECRET DU 30 MAI 1984**

Je soussigné, Monsieur Christian ROULLEAU

Domicilié 6 rue de Châtillon 35510 CESSON SEVIGNE ,

Agissant en qualité de Président de la Société AAD PHENIX II, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 16 avenue du Québec Silic 718 Villebon 91961 COURTABOEUF cedex et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de EVRY sous le numéro 518 790 415

Déclare et atteste que les sièges sociaux antérieurs de la société AAD PHENIX II ont été les suivants

- 1) 4 avenue du Québec Zone d'activités de Courtaboeuf, Territoire de Villebon – 91 941 LES ULIS CLICHY à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés de NANTERRE jusqu'au 19 novembre 2010 - immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY ,
- 2) 16 avenue du Québec – SILIC 718 – 91 961 COURTABOEUF cedex du 19 novembre 2010 au 15 février 2012 - immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY ,
- 3) 6 rue de Châtillon, La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE à compter du 15 février 2012 immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés de RENNES ,

Fait en triple exemplaire,

A CESSON SEVIGNE

Le 15 février 2012

**Christian ROULLEAU**  
**Président**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.